



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Elections legislatives

Question écrite n° 268

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que les candidats aux élections législatives sont dans l'obligation de remettre leurs comptes de campagne dans un délai de deux mois. Pour les candidats aux élections législatives de mars 1993 qui ont été élus, il souhaiterait connaître le nombre de ceux qui n'ont pas remis de comptes dans les délais prévus. Par ailleurs, pour ceux qui ont remis normalement leurs comptes de campagne, il souhaiterait connaître le nombre de ceux qui ont eu recours à un mandataire financier (personne physique), le nombre de ceux qui ont eu recours à une association de financement (personne morale) et le nombre de ceux qui ont financé eux-mêmes leur campagne.

### Texte de la réponse

Tous les candidats proclamés élus aux dernières élections législatives ont déposé leurs comptes de campagne dans les délais légaux. Des renseignements recueillis auprès de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, il ressort que 187 d'entre eux ont eu recours à un mandataire financier (personne physique) et 375 à une association de financement électorale. On ne saurait en conclure avec certitude que les quinze élus restant sont les seuls à avoir financé leur campagne exclusivement sur leurs fonds propres. Rien n'interdit en effet à un candidat se trouvant dans ce cas de se doter néanmoins d'un mandataire, personne physique ou association. Par ailleurs, parmi ces quinze élus, il est possible qu'il en existe qui aient omis de recourir à un tel mandataire, alors qu'ils en avaient l'obligation. C'est dire que le nombre de candidats élus ayant financé leurs dépenses électorales sur leurs fonds propres ne sera connu exactement qu'à l'issue de l'examen de l'ensemble des comptes par la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 268

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 1993, page 1255

**Réponse publiée le :** 2 août 1993, page 2344